

TERMES DE RÉFÉRENCE

Évaluation mi-parcours du programme

Children4Change au Burundi, en RDC et au Sénégal (2022-2026)

SOS Villages d'Enfants Belgique

Dernière mise à jour : 16 novembre 2023

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION | 3 |
| 1.1. L'organisation commanditaire | 3 |
| 1.2. Les partenaires | 3 |
| 1.3. Le programme quinquennal Children4Change (C4C) 2022-2026..... | 4 |
| 1.3.1. Théorie du Changement et cadre de résultats du programme C4C au Burundi | 4 |
| 1.3.2. Théorie du Changement et cadre de résultats du programme C4C en RDC | 5 |
| 1.3.3. Théorie du Changement et cadre de résultats du programme C4C au Sénégal | 6 |
| 2. LES ENJEUX DE L'ÉVALUATION | 6 |
| 2.1. Objectifs | 6 |
| 2.2. Champs/portée..... | 6 |
| 2.3. Destinataires..... | 7 |
| 3. CONTENU | 7 |
| 3.1. Questions évaluatives pour l'Outcome 1 – C4C au Burundi..... | 7 |
| 3.2. Questions évaluatives pour l'Outcome 2 – C4C en RDC..... | 8 |
| 3.3. Questions évaluatives pour l'Outcome 3 – C4C au Sénégal | 8 |
| 4. MÉTHODOLOGIE | 9 |
| 4.1. Adaptation de la méthodologie au critère évalué | 9 |
| 4.2. Exploitation des données de SOS VE déjà collectées | 9 |
| 4.3. Collecte des données / évaluation par les pairs | 10 |
| 4.4. Approche participative | 10 |
| 4.4.1. Participation des participants aux programmes (familles, enfants et jeunes) | 10 |
| 4.4.2. Participation des partenaires de synergie | 10 |
| 5. LIVRABLES ATTENDUS | 11 |
| 6. CALENDRIER ET PILOTAGE DE L'ÉVALUATION | 11 |
| 6.1. Calendrier de la mission..... | 11 |
| 6.2. Comité de suivi de l'évaluation | 12 |
| 7. BUDGET | 12 |
| 8. PROFIL DE L'ÉQUIPE DE CONSULTANT·E·S | 13 |
| 9. PROCÉDURE DE SOUMISSION DE L'OFFRE | 14 |
| 9.1. Contenu de l'offre..... | 14 |
| 9.2. Délai de soumission | 14 |
| 9.3. Questions et demandes de clarifications | 14 |
| 10. ANNEXES | 14 |

1. Le contexte de l'évaluation

1.1. L'organisation commanditaire

SOS Villages d'Enfants Belgique (SOS VE Belgique), commanditaire de la présente évaluation, est une organisation non-gouvernementale à vocation sociale. Indépendante et respectueuse des différentes religions et cultures, l'ONG intervient depuis plus de 50 ans dans la défense des droits et des besoins des enfants vulnérables.

L'organisation est membre de la fédération internationale SOS Children's Villages International (SOS CVI), active dans 138 pays et territoires et composée de plus de 110 associations nationales.

La mission de SOS VE Belgique est double : (i) En Belgique, l'organisation soutient, accueille et accompagne des enfants et des jeunes vivant une situation difficile susceptible de les mettre en danger physiquement, moralement ou intellectuellement, conformément aux dispositions de la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par les Nations Unies en 1989 ; (ii) A l'étranger, l'organisation travaille en partenariat avec les associations nationales membres de la SOS VE International, pour la prise en charge, le bien-être et le développement des enfants qui ont perdu ou qui risquent de perdre les soins parentaux. L'organisation apporte une expertise technique et/ou un soutien financier à ses partenaires dans la mise en œuvre de leurs programmes de prise en charge familiale, de renforcement de la famille et des communautés, d'éducation, de santé, d'autres besoins en soins identifiés et de plaidoyer. L'organisation vise également le renforcement de capacités de ses partenaires et le respect des normes et standards en matière de protection et sauvegarde de l'enfant et d'intégrité.

1.2. Les partenaires

SOS Villages d'Enfants Belgique (SOS VE Belgique) travaille en partenariat avec les associations nationales SOS Villages d'Enfants au Burundi (SOS VE Burundi) et SOS Villages d'Enfants en République Démocratique du Congo (SOS VE RDC) et SOS Villages d'Enfants au Sénégal (SOS VE Sénégal) dans la mise en œuvre de programmes de soutien aux enfants les plus vulnérables, notamment dans le cadre du programme Children4Change, soutenu par la Direction Générale de la Coopération au Développement et Aide Humanitaire (DGD) du Service public fédéral des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, pendant la période 2022-2026.

Les rôles et responsabilités des partenaires d'implémentation sont définis dans un accord de partenariat tripartite entre SOS VE Belgique, SOS CVI et l'association nationale. Chaque partie coopère pour assurer une gestion efficace, transparente et efficiente du Programme Children4Change :

- SOS VE Belgique, en tant que titulaire légal du contrat avec le bailleur, est responsable du suivi de la mise en œuvre du projet ;
- SOS VE Burundi, SOS VE RDC et SOS VE Sénégal sont responsables de la mise en œuvre effective des activités du programme sur le terrain, y compris des activités avec les partenaires de synergie sur le terrain ;
- SOS CVI apporte un soutien dans la gestion et le suivi programmatique, financier et thématique du programme.

1.3. Le programme quinquennal Children4Change (C4C) 2022-2026

Le **programme Children4Change (C4C)** est un programme quinquennal (2022-2026) bénéficiant d'un subside de la DGD. Ce programme fait suite à plusieurs projets soutenus par la DGD de renforcement des capacités des communautés et des familles en vue de promouvoir les droits de provision, de participation et de protection des orphelins et enfants vulnérables implémentés par SOS Villages d'Enfants au cours des dix dernières années.

| | |
|-------------------------|---|
| Nom du programme | Children4Change |
| Pays couverts | Sénégal, Burundi et RD Congo |
| Début et fin | 1 ^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2026 |
| Outcomes (selon la DGD) | Outcome 1 : Burundi Outcome 2 : RDC Outcome 3 : Sénégal |
| Budget | Burundi : 2.601.565€ RD Congo : 1.722.337€ Sénégal : 798.089€ |
| Financement | 80% : DGD (en application de l'arrêté ministériel du 3 février 2022 modifié par l'arrêté ministériel du 7 septembre 2023) 20% : SOS VE Belgique |
| Nombre de participants | Burundi : 900 familles et 3.641 enfants et jeunes RD Congo : 361 familles et 1.200 enfants et jeunes Sénégal : 19 maîtres coraniques et 660 enfants et jeunes |

Pour chaque Outcome, une **théorie du changement (ToC)** a été élaborée. La ToC vient expliciter la logique d'intervention, elle rend visible les stratégies, approches choisies et hypothèses sous-jacentes et resitue l'intervention de SOS VE Belgique et de son partenaire d'implémentation dans le contexte plus large de la coopération au développement dans le pays d'intervention.

La ToC a été opérationnalisée dans un **cadre de résultats** (résultats, extrants, indicateurs et cibles à atteindre) afin de faciliter l'implémentation du programme. Ce cadre de résultats est lié à un calendrier d'activités à partir duquel les intrants (ressources humaines, matérielles et financières) sont identifiés et budgétisés.

1.3.1. Théorie du Changement et cadre de résultats du programme C4C au Burundi

Dans la ToC du Burundi, le **changement ultime souhaité** est que « d'ici 2026, plus d'enfants et de jeunes au Burundi, grandissent et s'épanouissent dans une société qui les respecte, les écoute et les protège ». Pour ce faire, l'intervention a comme **impact (outcome)** que « les droits de protection, de provision et de participation des enfants et des jeunes sont protégés et revendiqués dans les communautés des zones d'intervention ».

Pour atteindre l'impact souhaité, cinq résultats sont visés :

- Résultat 1 : les enfants et les adolescents en particulier les filles et les adolescentes, jouissent de leurs droits et agissent comme des citoyens responsables et s'approprient de la revendication de leurs droits ;
- Résultat 2 : les jeunes du programme en particulier les jeunes filles se développent pour devenir des adultes autonomes et responsables ;
- Résultat 3 : les familles du programme prennent en charge et protègent efficacement leurs enfants ;
- Résultat 4 : les structures communautaires clés œuvrent de manière durable, travaillent en synergies et participent à la prise en charge des enfants des zones d'intervention ;
- Résultat 5 : SOS VE BDI et SOS VE BE renforcent l'impact et garantissent la durabilité de leurs interventions en plaidant en faveur des droits de l'enfant et en assurant une gestion intègre, efficace, efficiente, participative et collaborative.

La ToC du programme au Burundi (visuel et narratif) se trouve en annexe (Annexe 1).

Le cadre de résultats du programme au Burundi se trouve en annexe (Annexe 2).

1.3.2. Théorie du Changement et cadre de résultats du programme C4C en RDC

La logique d'intervention en RDC est similaire à celle au Burundi. Certains éléments de la ToC sont toutefois légèrement différents en raison des différences dans le contexte.

Dans la ToC de la RDC, le **changement ultime souhaité** est que « d'ici 2026, plus d'enfants et de jeunes en RDC, grandissent et s'épanouissent dans une société qui les respecte, les écoute et les protège ». Pour ce faire, l'intervention a comme **impact (outcome)** que « les droits des enfants et des jeunes sont promus et protégés dans les communautés de Bukavu et Uvira ».

Pour atteindre l'impact souhaité, cinq résultats sont visés :

- Résultat 1 : les enfants et les adolescents du groupe cible, en particulier les filles et les adolescentes, jouissent de leurs droits de provision, de protection et de participation dans les zones d'intervention ;
- Résultat 2 : les jeunes en particulier les jeunes filles sont autonomes et acteurs de changement positif pour leurs pairs ;
- Résultat 3 : les familles du groupe cible assurent une prise en charge holistique de leurs enfants ;
- Résultat 4 : les parties prenantes clés de la communauté travaillent en synergie pour protéger les droits des enfants de manière durable ;
- Résultat 5 : SOS VE RDC et SOS VE BE renforcent l'impact et garantissent la durabilité de leurs interventions en plaidant en faveur des droits de l'enfant et en assurant une gestion intègre, efficace, efficiente, participative et collaborative.

La ToC du programme en RDC (visuel et narratif) se trouve en annexe (Annexe 3).

Le cadre de résultats du programme en RDC se trouve en annexe (Annexe 4).

1.3.3. Théorie du Changement et cadre de résultats du programme C4C au Sénégal

La stratégie d'intervention au Sénégal est différente des deux autres outcomes (Burundi et RDC).

Dans la ToC du Sénégal, le **changement ultime souhaité** est que « d'ici 2026, plus des enfants talibés au Sénégal se développent et s'épanouissent dans leur plein potentiel ». Pour ce faire, l'intervention a comme **impact (outcome)** que « les enfants talibés dans les départements de Fatick et Kaffrine jouissent de leurs droits de base et sont protégés contre les Violences, Abus, Exploitation et Négligence (VAEN) ».

Pour atteindre l'impact souhaité, cinq résultats sont visés :

- Résultat 1 : les responsables de prise en charge garantissent un cadre de vie protecteur favorable à l'épanouissement des enfants talibés ;
- Résultat 2 : les enfants talibés bénéficient d'une éducation alternative de base et une prise en charge sanitaire de qualité ;
- Résultat 3 : les acteurs de protection de l'enfant et les enfants assurent la protection des enfants contre les cas de VAEN ;
- Résultat 4 : les acteurs locaux de protection et les clubs d'enfants influencent les décisions contre l'exploitation économique des enfants ;
- Résultat 5 : SOS VE SN et SOS VE BE renforcent l'impact et garantissent la durabilité de leurs interventions en plaidant en faveur des droits de l'enfant et en assurant une gestion intègre, efficace, efficiente, participative et collaborative.

La ToC du programme au Sénégal (visuel et narratif) se trouve en annexe (Annexe 5).

Le cadre de résultats du programme au Sénégal se trouve en annexe (Annexe 6).

2. Les enjeux de l'évaluation

2.1. Objectifs

L'évaluation à mi-parcours est une **obligation** selon l'art. 44 §1^{er} de l'Arrêté Royal concernant la coopération non gouvernementale du 11 septembre 2016, mais vise à favoriser un apprentissage continu, selon le bailleur.

SOS VE Belgique et ses partenaires voit dans l'évaluation à mi-parcours une opportunité d'apprentissage. Elle s'inscrit dans une perspective de progression constante et de professionnalisme de leurs actions, conformément à la Politique d'évaluation de SOS VE Belgique (dernière version : avril 2020) et à la Gestion axée sur les résultats (GAR) implémentée au sein de SOS CVI.

L'objet de la mission est d'évaluer le programme Children4Change pendant la période allant du **1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2024**.

2.2. Champs/portée

L'évaluation à mi-parcours porte sur les 3 Outcomes (Burundi, RDC et Sénégal). Chaque outcome peut être évalué séparément et indépendamment des autres.

L'évaluation à mi-parcours ne porte pas sur l'intégralité des six critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) pour l'évaluation des programmes de développement (à la différence de l'évaluation finale). SOS VE Belgique et ses partenaires ont fait le choix de ne pas évaluer tous les critères.

2.3. Destinataires

Les conclusions et recommandations de l'évaluation sont destinées à :

- SOS VE Belgique (commanditaire) ;
- SOS VE Burundi, SOS VE RDC, SOS VE Sénégal (partenaires) ;
- La Fédération SOS CVI ;
- La DGD (bailleur principal).

Les résultats de l'évaluation pourront, par ailleurs, être partagés avec les partenaires de synergie du programme ainsi que d'autres bailleurs qui en feraient la demande et seront accessibles au public par la publication d'un résumé exécutif via le site Internet de SOS VE Belgique dans un délai de trois mois après la réception du rapport final.

3. Contenu

Les questions évaluatives prennent en considération les critères recommandés par le CAD de l'OCDE, les attentes de SOS VE Belgique et de ses partenaires. Le lien avec la ToC est également explicité.



Schéma des critères pour l'évaluation, CAD, OCDE

3.1. Questions évaluatives pour l'Outcome 1 – C4C au Burundi

| Domaine d'évaluation | Questions évaluatives |
|---|---|
| Efficacité : Quelle est le niveau d'atteinte des résultats ? | 1) Quel est le niveau d'atteinte des résultats planifiés (analyse des indicateurs par rapport à la base de référence et aux cibles prévues en année 3) ? |
| Pérennité / Durabilité : Quel est le degré de probabilité de préserver et reproduire les | 2) Dans l'hypothèse 5 de la ToC, SOS VE fait l'hypothèse que les jeunes deviennent des membres autonomes et intégrés de leur communauté et ont plus de chances de réussir dans la vie (R2) s'ils bénéficient d'un accompagnement dans plusieurs domaines : (i) le |

| | |
|--|---|
| <p>bénéfices de l'intervention sur le long terme ?</p> | <p>développement social et affectif, ainsi que la santé physique et mentale ; (ii) la formation et le développement des compétences professionnelles (pour l'emploi ou la gestion d'entreprise) ; (iii) le développement des compétences de vie. Quel est le degré de probabilité que la durabilité financière et sociale des jeunes soit garantie à la fin de l'intervention ? Les conditions pour assurer la durabilité financière et sociale des jeunes sont-elles réunies ?</p> <p>3) Dans l'hypothèse 6 de la ToC, SOS VE fait l'hypothèse que les familles deviennent autonomes si elles sont renforcées dans 3 domaines : i. Compétences parentales ; ii. Ressources économiques suffisantes ; iii. Accès aux besoins essentiels. Quel est le degré de probabilité que la durabilité financière des familles soit garantie à la fin de l'intervention ? Les conditions pour assurer la durabilité financière des familles sont-elles réunies ?</p> |
|--|---|

3.2. Questions évaluatives pour l'Outcome 2 – C4C en RDC

| Domaine d'évaluation | Questions évaluatives |
|--|---|
| <p>Efficacité : Quelle est le niveau d'atteinte des résultats ?</p> | <p>1) Quelle est le niveau d'atteinte des résultats planifiés (analyse des indicateurs par rapport à la base de référence et aux cibles prévues en année 3) ?</p> <p>2) Pour le résultat 1, extrait 1.4. « Les enfants et les adolescents du groupe cible sont informés de leurs droits et les revendiquent » :</p> <p>A. Du côté des enfants, des adolescents et des familles, constate-t-on des changements dans leurs attitudes et leurs comportements au sein de la sphère familiale ?</p> <p>B. Au niveau de la communauté, est-ce que les enfants, les adolescents et les jeunes sensibilisent leurs pairs et d'autres membres de la communauté, devenant ainsi eux-mêmes des acteurs du changement en matière de droits de l'enfant, avec un effet multiplicateur ?</p> <p>C. SOS VE a-t-il adopté et appliqué la bonne stratégie, méthodologie et outils pour atteindre ce résultat ?</p> |
| <p>Pérennité / Durabilité : Quel est le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices de l'intervention sur le long terme ?</p> | <p>3) Dans l'hypothèse 5 de la ToC, SOS VE fait l'hypothèse que les jeunes deviennent des membres autonomes et intégrés de leur communauté et ont plus de chances de réussir dans la vie (R2) s'ils bénéficient d'un accompagnement dans plusieurs domaines : (i) le développement social et affectif, ainsi que la santé physique et mentale ; (ii) la formation et le développement des compétences professionnelles (pour l'emploi ou la gestion d'entreprise) ; (iii) le développement des compétences de vie. Quel est le degré de probabilité que la durabilité financière et sociale des jeunes soit garantie à la fin de l'intervention ? Les conditions pour assurer la durabilité financière et sociale des jeunes sont-elles réunies ?</p> <p>4) Dans l'hypothèse 6 de la ToC, SOS VE fait l'hypothèse que les familles deviennent autonomes si elles sont renforcées dans 3 domaines : i. Compétences parentales ; ii. Ressources économiques suffisantes ; iii. Accès aux besoins essentiels. Quel est le degré de probabilité que la durabilité financière des familles soit garantie à la fin de l'intervention ? Les conditions pour assurer la durabilité financière des familles sont-elles réunies ?</p> |

3.3. Questions évaluatives pour l'Outcome 3 – C4C au Sénégal

| Domaine d'évaluation | Questions évaluatives |
|--|---|
| <p>Efficacité : Quel est le niveau d'atteinte des résultats ?</p> | <p>1) Quel est le niveau d'atteinte des résultats planifiés (analyse des indicateurs par rapport à la base de référence et aux cibles prévues en année 3) ?</p> |

| | |
|--|---|
| <p>Pérennité / Durabilité : Quel est le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéficiaires de l'intervention sur le long terme ?</p> | <p>2) Dans l'hypothèse 7 de la ToC, SOS VE fait l'hypothèse que, pour assurer la durabilité financière, il convient de renforcer les associations de marraines par des AGR et le fonds de solidarité des AVEC. Quel est le degré de probabilité que la durabilité financière soit garantie à la fin de l'intervention ? Les conditions pour assurer la durabilité financière des associations de marraines sont-elles réunies ?</p> <p>3) La stratégie de retrait est-elle précise et réaliste ? Les mesures préparatoires visant à assurer une pérennité ont-elles été clairement décrites ? Un plan clair d'utilisation optimale des actifs a-t-il été présenté ? Existe-t-il un lien logique entre les risques et les actions entreprises pour les gérer ?</p> |
| <p>Cohérence : L'intervention s'accorde-t-elle avec les autres interventions menées ?</p> | <p>4) Dans quelle mesure l'intervention de SOS VE est-elle complémentaire du travail réalisé par d'autres acteurs non-étatiques (ONG ou associations) sur le même groupe-cible ? Quel est le potentiel d'effet multiplicateur / de répliquabilité de l'intervention ?</p> |
| <p>Impact : Quelle différence l'intervention fait-elle ?</p> | <p>5) En analysant l'intervention précédente (2016-2021), l'intervention va-t-elle produire des effets importants et de vaste portée, potentiellement transformateurs, positifs ou négatifs, intentionnels ou non ?</p> |

4. Méthodologie

SOS VE Belgique a plusieurs souhaits en matière de méthodologie.

4.1. Adaptation de la méthodologie au critère évalué

L'équipe de consultant·e·s devra proposer une méthodologie adaptée pour chaque domaine d'évaluation de chaque outcome.

SOS VE Belgique souhaite faire quelques précisions importantes :

- **Critère Efficacité** : l'objectif est d'analyser les valeurs de l'année 3 par rapport à la base de référence et aux cibles prévues. L'équipe de consultants pourra s'appuyer sur le cadre de résultats et les données déjà récoltées par les équipes de chaque pays.
- **Critère Impact** (uniquement pour le Sénégal) : SOS VE propose ici de réaliser une étude d'impact social. Des TdR séparés ont été élaborés à cette fin ([Annexe 7](#)).

4.2. Exploitation des données de SOS VE déjà collectées

Les sources d'information suivantes, par outcome, seront mises à la disposition de l'équipe de consultant·e·s :

- La **proposition de programme** soumis au bailleur principal ;
- Le **rapportage** au bailleur principal des années 2022 et 2023 ;
- La **ToC** et les **fiches techniques** déjà élaborées (outils de suivi de la ToC) ;
- Le **cadre de résultats** qui sera mis à jour au 30 juin 2024 : la majorité des indicateurs sont quantitatifs et issus de la *Base de données Programme (Programme Data Base – PDB2)*¹, outil digital de gestion des cas (enfants, familles). Les données collectées de manière digitale et centralisées dans PDB2 concernent 100% des enfants et des familles inscrites au programme.

¹ Grâce à cet outil, SOS VE Belgique et ses partenaires ont été nommés pour [le prix « Digital for development »](#).

Les données anonymisées issues de PDB2 peuvent être visualisées dans des rapports agglomérés (grâce au logiciel Power BI). Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, l'exploitation de ces données doit être maximisée et une analyse approfondie doit en être réalisée.

Les méthodologies d'évaluation choisies doivent tenir compte de ces sources d'information et en faire une analyse minutieuse.

4.3. Collecte des données / évaluation par les pairs

Les partenaires de SOS VE Belgique au Burundi, en RDC et au Sénégal, sont disponibles pour la collecte de données additionnelles, qualitatives notamment, encadrés par l'équipe de consultant-e-s.

Afin de garantir l'impartialité de la collecte des données, il est possible d'envisager une évaluation par les pairs, au sein de chaque pays, entre différentes zones d'intervention, sous la supervision et coordination de l'équipe de consultant-e-s.

L'évaluation par les pairs entre pays est cependant exclue pour des raisons logistiques et de difficultés de compréhension (langues locales différentes).

Il est à noter qu'une bonne partie du personnel de SOS VE au Sénégal a déjà été formée à la méthodologie « outcome harvesting ».

4.4. Approche participative

Il est attendu que le processus d'évaluation soit hautement participatif, avec les parties prenantes clés identifiées ci-dessous, l'évaluation à mi-parcours ayant un objectif d'apprentissage.

4.4.1. Participation des participants aux programmes (familles, enfants et jeunes)

SOS VE Belgique et ses partenaires souhaitent que les participants au programme (familles, enfants et jeunes, communautés) aient un rôle actif dans l'évaluation à mi-parcours.

Dans le cadre du programme Children4Change, les approches du « changement induit par les citoyens » (*civic-driven change*) et du Développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectivités font partie intégrante de la stratégie de durabilité, d'autonomisation et de désengagement de SOS VE.

Ces approches du changement social mettent l'accent sur la capacité d'action des citoyens pour faire évoluer durablement leur société, en mobilisant les ressources locales existantes. Les participants au programme sont impliqués lors de toutes les phases du programme et donc particulièrement sensibles au caractère participatif des actions menées, y compris lors d'évaluations.

4.4.2. Participation des partenaires de synergie

SOS VE Belgique et ses partenaires souhaitent collaborer avec les partenaires de synergie lors de l'évaluation à mi-parcours, en vue d'un apprentissage mutuel.

Dans le cadre des Outcomes 1 et 2 (Burundi, RDC), une collaboration avec le partenaire de synergie **KIYO** est envisagée.

- Concernant le processus :

- Avant l'évaluation : des échanges ont eu lieu pour s'accorder sur les potentiels domaines d'évaluation communs et les deux organisations ont mutuellement partagés leurs TdR ;
- Pendant l'évaluation : les deux organisations se tiendront au courant du déroulement de leur évaluation à mi-parcours. Les modalités de participation concrète (entretien, évaluation par les pairs) de chaque organisation seront discutées avec les consultants coordonnant les évaluations à mi-parcours ;
- A la fin de l'évaluation : Les deux organisations participent aux réunions de restitution de l'évaluation à mi-parcours de l'autre acteur.
- Concernant le contenu (domaines d'évaluation communs) :
 - La question 2 de l'Outcomes 1 et la question 3 de l'Outcome 2 concerne la stratégie d'autonomisation des jeunes (projet pilote à Muyinga, Burundi et projet pilote à Bukavu, RDC) et sera le domaine où la collaboration avec KIYO sera envisagée.

5. Livrables attendus

L'équipe de consultant-e-s devra produire les livrables suivants :

- ✓ **Un rapport de démarrage** (Word) par Outcome
- ✓ **Un rapport d'évaluation préliminaire** (Word) par Outcome
- ✓ **Un rapport d'évaluation final** (Word) par Outcome, d'un maximum de 40 pages environ, contenant au moins les informations suivantes :
 - (i) Introduction (objet, objectifs et contexte de l'évaluation, méthodologie utilisée, limites de l'évaluation) ;
 - (ii) Résumé exécutif des résultats et des recommandations de l'évaluation : description des principales observations, succès, défis et recommandations
 - (iii) Analyse des domaines d'évaluation
 - (iv) Conclusions (principales observations, recommandations et leçons apprises).
 - (v) Annexes (liste des documents consultés, liste des entretiens, focus groupes ou autres, etc.).
- ✓ **Une présentation** (PowerPoint) par Outcome, pour la restitution des résultats et recommandations aux équipes de chaque pays.

Tous les documents doivent être livrés en français.

6. Calendrier et pilotage de l'évaluation

6.1. Calendrier de la mission

Le calendrier provisoire de la mission est le suivant :

| | |
|---|---|
| 4 décembre 2023 | Publication des Termes de référence (TdR) |
| 24 janvier 2024 | Date limite de soumission des candidatures |
| Entre le 24 janvier 2024 et le 9 février 2024 | Pré-sélection (shortlist) |
| Semaine du 12 février 2024 | Entretiens avec les candidat-e-s pré-sélectionnés |
| Avant le 28 février | Signature du contrat |

| | |
|---|---|
| A partir du 1 ^{er} avril 2024 | Démarrage de la mission |
| Entre le 1 ^{er} avril et le 30 juin 2024 | Outcome 3 : Etude d'impact social |
| Entre le 30 juin et le 30 septembre 2024 | Phase de collecte des données sur le terrain : <ul style="list-style-type: none"> • Avant le 31 juillet : données des cadres de résultats collectées par les équipes terrain ; • Avant le 30 septembre : toutes les autres données. |
| 15 octobre 2024 | Remise de la version préliminaire du rapport |
| 1 ^{er} novembre 2024 | Remise de la version définitive des livrables pour accord |
| Entre le 1 ^{er} et le 15 novembre 2024 | Ateliers de restitution des résultats de l'évaluation avec les équipes de chaque Outcome |

6.2. Comité de suivi de l'évaluation

Un comité de suivi de l'évaluation sera responsable de la coordination de la mission. Il aura pour rôle principal de sélectionner l'équipe de consultant-e-s, d'organiser la réunion de lancement, de faciliter le bon déroulement de l'évaluation, de participer aux ateliers de restitutions et d'évaluer la qualité du rapport. Il est composé de SOS VE Belgique, ses partenaires, ainsi que SOS CVI.

7. Budget

Le budget pour l'ensemble de l'évaluation à mi-parcours est de 49.000 EUR (TVA incluse). Il se décompose de la manière suivante :

- Outcome 1 – Burundi : 14.000 EUR
- Outcome 2 – RDC : 14.000 EUR
- Outcome 3 – Sénégal : 10.500 EUR + 10.500 EUR pour l'étude d'impact social (critère Impact).

Il est demandé au-à la consultant-e de présenter sa proposition financière selon le modèle suivant :

Tableau 1 : Honoraires

| | Activité (exemples) | Le personnel concerné | Nb de personnes | Nb de jours | Taux journalier | Prix (tout compris) | Pourcentage du prix total |
|---|------------------------|-----------------------|-----------------|-------------|-----------------|---------------------|---------------------------|
| | | | A | B | C | D=AxBxC | E=D/F |
| | Outcome 1 | | | | | | |
| 1 | Desk research | | | | | | |
| 2 | Rapport de démarrage | | | | | | |
| 3 | Collecte de données | | | | | | |
| 4 | Etc. | | | | | | |

| | | | | | | | |
|---|-----------------------------|--|--|--|--|--|--------------|
| 5 | Rapport final | | | | | | |
| | Sous-total Outcome 1 | | | | | | % |
| | Outcome 2 | | | | | | |
| | Etc. | | | | | | |
| | Sous-total Outcome 2 | | | | | | % |
| | Outcome 3 | | | | | | |
| | Etc. | | | | | | |
| | Sous-total Outcome 3 | | | | | | % |
| | TOTAL (F) | | | | | | 100 % |

Tableau 2 : Frais remboursables

| Description | # | Coût unitaire | Total |
|----------------|---|---------------|-------|
| Visa | | | |
| Billet d'avion | | | |
| Per diem | | | |
| Etc. | | | |
| TOTAL | | | |

8. Profil de l'équipe de consultant·e·s

Les membres de l'équipe de consultant·e·s devront avoir les compétences suivantes :

Compétences, qualifications et expérience requises :

- Expérience avérée en matière de suivi et évaluation ;
- Formation en sciences sociales ;
- Connaissance approfondie du travail de développement, notamment des programmes de renforcement des capacités des communautés et des programmes visant à la réduction de la pauvreté, des Activités génératrices de revenus (AGR) et du renforcement économique ;
- Bonne compréhension des droits de l'enfant et des questions touchant les enfants vulnérables ;
- Expérience prouvée dans les processus participatifs, en particulier en matière de participation des enfants, et les méthodes de collecte de données ;
- Compétences analytiques et conceptuelles solides ;
- Capacité à traduire des concepts et des idées complexes dans un langage simple et pratique ;
- Excellentes compétences en communication écrite ;
- Connaissance fine des pays d'intervention ;

- Maîtrise du français.

Il est attendu de l'équipe de consultant·e·s qu'elle signe le *Code de conduite* de SOS Villages d'Enfants lors de la signature du contrat de consultance.

9. Procédure de soumission de l'offre

9.1. Contenu de l'offre

L'offre doit comporter :

- Une **proposition technique**, incluant le CV des membres de l'équipe de consultant·e·s, ainsi que deux contacts de référence pouvant attester des compétences des membres de l'équipe de consultant·e·s ;
- Une **proposition financière** selon le modèle spécifié au point 7.

Les deux documents doivent être envoyés dans des fichiers distincts car ils feront l'objet d'une analyse séparée lors du processus de sélection. Les offres techniques seront ouvertes et évaluées en premier. La partie financière des propositions présélectionnées après évaluation de la proposition technique sera alors ouverte lors d'une seconde étape.

Point important :

Il est possible de présenter une offre pour la totalité ou une partie de l'évaluation à mi-parcours. Par « partie » de l'évaluation à mi-parcours, on entend :

- **Les Outcomes 1 (Burundi) et 2 (RDC) ensemble d'une part ;**
- **L'Outcome 3 (Sénégal) d'autre part.**

9.2. Délai de soumission

Les offres peuvent être soumises jusqu'au **24 janvier 2024**, minuit (UCT+2) à job@sos-villages-enfants.be avec pour objet « Evaluation à mi-parcours C4C ». Les propositions reçues après la date et l'heure limites ne seront pas prises en compte.

9.3. Questions et demandes de clarifications

SOS VE Belgique reste disponible pour toute question ou demande de clarifications.

Celles-ci sont adressées uniquement par email à l'adresse : lens.lapauw@sos-villages-enfants.be dans un premier temps. En fonction de la demande, une réunion en ligne peut également être organisée dans un deuxième temps.

10. Annexes

Les annexes sont disponibles sur le [site](#) Internet de SOS Villages d'Enfants Belgique ([lien](#)).

Annexe 1 – ToC Burundi

Annexe 2 – Cadre de résultats Burundi

Annexe 3 – ToC RDC

Annexe 4 – Cadre de résultats RDC

Annexe 5 – ToC Sénégal

Annexe 6 – Cadre de résultats Sénégal

Annexe 7 – TdR Etude d'impact social – Sénégal